





La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Obligations des éducateurs et établissements sportifs

Vérfié le 12 février 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Un éducateur sportif exerce son activité au sein d'une association, d'un club, d'une entreprise, d'une collectivité ou comme travailleur indépendant. Il doit détenir une carte professionnelle si son activité est rémunérée. Le sport peut être pratiqué dans un établissement d'activités physiques ou sportives. Cet établissement doit notamment respecter des règles de sécurité.

- > Règlementation applicable aux éducateurs sportifs [application/pdf - 91.3 KB]  (http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_educateurs_sportifs_06-03-2017.pdf)
Ministère chargé des sports
- > Règlementation applicable aux établissements d'activités physiques ou sportives [application/pdf - 206.6 KB]  (http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_eaps_9-03-2017.pdf)
Ministère chargé des sports

Textes de loi et références

- Code du sport : articles L212-1 à L212-8  (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006167038&cidTexte=LEGITEXT000006071318>)
Obligation de diplôme des éducateurs sportifs
- Code du sport : articles L212-9 à L212-10  (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006167039&cidTexte=LEGITEXT000006071318>)
Obligation d'honorabilité des éducateurs sportifs
- Décret n°2021-379 du 31 mars 2021 relatif au recueil des données des personnes soumises aux obligations des articles L. 212-9 et L. 322-1 du code du sport en vue du contrôle de leur honorabilité  (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043317704>)
Contrôle de l'obligation d'honorabilité des éducateurs sportifs
- Code du sport : articles L212-11 et L212-12  (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006167040&cidTexte=LEGITEXT000006071318>)
Obligation de déclaration des éducateurs sportifs
- Code du sport : articles L322-1 à L322-6  (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006167053&cidTexte=LEGITEXT000006071318>)
Obligation de sécurité des établissements sportifs
- Code du sport : articles L321-1 à L321-9  (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006151574&cidTexte=LEGITEXT000006071318>)
Obligation d'assurance des établissements sportifs
- Code du sport : annexe II-1 à l'article A212-1  (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318&idArticle=LEGIARTI000035816148>)
Liste des diplômes, titres à finalité professionnelle ou certificats de qualification
- Décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les règles de sécurité relatives aux aires collectives de jeux  (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000550187>)
- Décret n°94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux  (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000366889>)

Services en ligne et formulaires

- Faire une déclaration d'éducateur sportif (en ligne) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41973>)
Service en ligne
- Faire une déclaration d'éducateur sportif (par courrier) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R32050>)
Formulaire
- Se renseigner sur les qualifications d'un éducateur sportif (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49367>)
Service en ligne
- Rechercher un équipement, un site ou un espace sportif (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49373>)
Service en ligne
- Demande d'information relative à la réglementation des équipements sportifs (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49372>)
Formulaire
- Télé-déclaration d'un équipement sportif (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1880>)
Service en ligne
- Fiche de signalement et d'enquête accident ou incident grave dans un établissement physique d'activité physique et sportive (EAPS) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49384>)
Formulaire

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0